

# Le gendarme a-t-il été un bon pro ou un cow-boy ?

En dehors de son service, le militaire a tenté de régler le problème d'une amie en juin 2015, *QUEST FRANCE*  
zone commerciale de l'Immaculée. Il est poursuivi pour violences. Décision le 8 juillet. *4-5/05/2016.*

Pour être intervenu face à des braqueurs ou pour avoir maîtrisé des supporters marseillais excités, le gendarme d'une quarantaine d'années avait reçu les félicitations de sa hiérarchie. Cette fois, l'État-major attend la décision du tribunal correctionnel de Saint-Nazaire. C'est lui qui déterminera si le militaire a outrepassé ses fonctions et commis des violences sur l'homme avec lequel il voulait au départ « s'expliquer ».

Les faits se sont produits dans la circulation de fin de semaine, zone commerciale de l'Immaculée. Le gendarme a reçu la confiance

d'une amie se disant harcelée par un homme de nationalité turque. Et justement, c'est lui qu'ils croisent entre Leclerc et Decathlon.

## Coups de pied et de poing

Le gendarme, qui est à cette époque en attente d'affectation, décide alors d'agir. Avec sa voiture, il monte sur le terre-plein et barre la route d'un véhicule utilitaire. « **Je voulais discuter calmement** », a-t-il indiqué, hier, à la juge. Il brandit sa carte professionnelle. Deux maçons qui ont terminé leur semaine sortent du fourgon « **sans comprendre** », indiquent-ils

à leur tour. Le gendarme aurait alors vu l'un des hommes se saisir d'un marteau. Il remonte dans sa voiture et démarre, renversant un des deux maçons.

L'altercation s'est poursuivie au peu plus loin sur le parking de Bricomman. Cette fois, il y a échange de coups. Qui a commencé ? Un témoin désigne le gendarme, mais c'est ce dernier qui a finalement essuyé les coups de poing et de pied. L'un des maçons turcs est aussi jugé pour violence. Pour le parquet, « **les faits sont graves venant d'un représentant de l'ordre public qui fait état de**

sa qualité de gendarme. »

Il indique que deux témoins corroborent la version des maçons. « **Ils disent vous avoir vu agressif, démarrant comme un fou.** » Six mois de prison avec sursis sont requis contre le gendarme, une amende contre le prévenu également victime.

Mais pour Me Lambert, « **le gendarme, qui dans sa tête l'est tout le temps, a voulu faire cesser un trouble, pas à se faire justice.** » La juge s'est donnée jusqu'au 8 juillet pour rendre sa décision.

Frédéric SALLE.